

4. MUTUELLE COMMUNALE

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE :	26	L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE LUNDI DIX FEVRIER A DIX-NEUF HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOZAC, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MARC REGNOUX, MAIRE, A LA SUITE DE LA CONVOCATION QUI LUI A ETE ADRESSEE LE MARDI QUATRE FEVRIER DEUX MILLE VINGT-CINQ.
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS :	20	
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES :	3	
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS :	23	

PRESENT(E)S : 20

Marc REGNOUX, Anne-claire ARGENSON, Mireille AUGHEARD, Pierre BARRAUD, Pauline BATTESTI, Sylvette CARTIER, Jean-Claude CAZALS, Damien CHARLEUX, Sarah CHEVALLIER, Eric DUEZ, Adrien GIVERNAUD, Yves JAOUEN, Daniel JEAN, Dominique MAMET, Jean-Luc MERCERON, G n vieve NICOLAS, Vincent OUSLATI, Yolande PANIAGUA, Matthieu PERONA, Francoise TISSANDIER

REPRESENTE(E)S : 3

Sylvie GRENIER REPRESENTEE PAR Sarah CHEVALLIER
Amandine MENUZZO REPRESENTEE PAR Genevi ve NICOLAS
Murielle PANIAGUA REPRESENTEE PAR Daniel JEAN

ABSENT(E)S ET NON REPRESENTE(E)S : 3

Cyrille BEC
David GUASLARD
Ingrid GIVRY

Secr taire de s ance : Pauline BATTESTI

L'analyse des besoins sociaux de la commune r alis  en 2024 fait ressortir le besoin d'une mutuelle communale pour les habitants de Mozac. Apr s consultation de l'existant dans le secteur, Riom notamment et de ce qui est propos  par la R gion, la commission sur l'action sociale a fait le choix de Precocia et son offre de mutuelle Village, en raison de son si ge social de proximit  (Cournon), des prestations propos es par rapport aux co ts et des nombreuses r f rences sur la r gion (Volvic par exemple).

La commune peut, soit faire le choix de signer une convention avec Precocia qui lie la commune sur plusieurs ann es et qui comporte un engagement sur le nombre de contrats   r aliser, soit la commune s'engage en tant que facilitatrice en mettant   disposition d'un conseiller client Precocia, une permanence dans les locaux de la ville ainsi qu'une communication adapt e.

- Il est propos  au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire   signer une convention avec Precocia afin que ceux-ci puissent b n ficier d'une permanence au sein de la commune pour pr senter aux habitants int ress s, les diff rentes formules de mutuelle village

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'exposé qui lui a été fait,

A L'UNANIMITE

Approuve la nécessité pour la commune de proposer une mutuelle communale aux habitants avec des tarifs négociés

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Precocia afin que ceux-ci puissent bénéficier d'une permanence au sein de la commune pour présenter aux habitants intéressés, les différentes formules de mutuelle village

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme.

À Mozac, le 10 février 2025

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

MARC REGNOUX

PAULINE BATTESTI

